

## COMMUNIQUE DE PRESSE

04/02/2025 - Courbevoie

### France compétences publie son rapport annuel sur l'usage des fonds de la formation professionnelle

**Le rapport sur l'usage des fonds (RUF) est désormais un rendez-vous annuel incontournable pour les acteurs du système de formation professionnelle. Ce document structurant met à disposition une information fiable et objectivée sur les principaux outils de la politique de formation professionnelle (apprentissage, compte personnel de formation, plan de développement des compétences des entreprises, etc...). Il alimente le débat public en permettant d'apprécier, au-delà du coût, l'efficacité des fonds engagés par les financeurs publics et partenaires.**

Pour sa troisième édition, le RUF 2024 renforce sa double fonction d'éclairage du débat public et d'outillage de France compétences dans son rôle de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Il ouvre de surcroît de nouveaux champs d'investigation, tout en identifiant des pistes d'amélioration du rapport pour les années à venir.

L'édition 2024 souligne en premier lieu des tendances lourdes, avec notamment, à côté de la coexistence de deux voies historiques d'accès à la formation pour les salariés (aux caractéristiques très distinctes : plan de développement des compétences et projet de transition professionnelle) : le rôle majeur que joue l'alternance dans la politique de formation et la confirmation du rôle du Compte personnel de formation (CPF) comme outil de mobilité pour les actifs sur le marché du travail.

Les fiches thématiques dédiées à ces dispositifs, désormais récurrentes, sont complétées cette année de plusieurs focus sur le marché de l'apprentissage, restituant plus particulièrement un ensemble de travaux relatifs aux stratégies économiques des organismes de formation par apprentissage (OFA) - avec des premiers travaux, encore exploratoires, sur l'investissement de ces organismes ou la question des mises à disposition à titre gracieux.

Le coût d'un contrat d'apprentissage est ainsi mis en regard du coût de revient d'un apprenti pour les organismes de formation. Les charges induites par l'activité d'apprentissage, composées pour plus de la moitié de coûts pédagogiques, augmentent sur longue période à peu près au même rythme que les salaires. Elles peuvent être minorées en raison des ressources (locaux, personnels, matériels...) dont bénéficient gracieusement plus d'un organisme sur dix.

En lien avec les mesures de régulation de ce secteur, la marge réalisée par les organismes de formation d'apprentis baisse depuis 2021 bien qu'elle reste positive. Ces organismes réinvestissent une fraction croissante de leurs fonds propres dans le développement de leur activité d'apprentissage. Ces investissements restent également soutenus par des subventions publiques (Régions) et paritaires (Opérateurs de compétences).

### Découvrez le rapport 2024 sur l'usage des fonds de la formation professionnelle

*Créée en 2019, par [la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018](#), pour la liberté de choisir son avenir professionnel, est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage. France compétences a pour mission d'assurer le financement, la régulation et l'amélioration du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.*

#### Contact presse

[presse@francecompetences.fr](mailto:presse@francecompetences.fr) / 01 81 69 01 52  
6, rue du Général Audran - 92400 Courbevoie  
[www.francecompetences.fr](http://www.francecompetences.fr)